Le président de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3, R 719-90 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques en ses articles L 1121-2 et L 1121-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie au président par le conseil d'administration en vigueur ;

Considérant l'intention de procéder au don de 10 500€ par Mr Lucas Mettavant, Président de l'association « Tour de France pour des vies », en bénéfice de l'équipe MIRCADE (N°6) de l'unité U1312 Inserm – BRIC, afin de soutenir les projets de recherche menés par cette équipe de recherche sur les cancers de l'enfant ;

Décide

Article 1er :

Le don de 10 500€ (dix-mille-cinq-cents euros) de Mr Lucas Mettavant, Président de l'association « Tour de France pour des vies », SIRET N° 994 224 160 00014, dont le détail est dressé en annexe à la présente décision, est accepté.

Article 2 :

La direction générale des services et l'agence comptable de l'université de Bordeaux sont chargées de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux

Fait à Bordeaux, le 8 octobre 2026,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

université de BORDEAUX

ANNEXE

DETAILS DU DON

Donateur :	Mr Lucas Mettavant, Président de l'association « Tour de France pour des vies »,
Composante bénéficiaire :	Equipe MIRCADE (N°6), U1312 Inserm - BRIC
Nature du don (espèce, chèque, virement) :	Virement bancaire
Montant du don :	10 500€